

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Rapport de présentation du Budget Primitif 2026

Budget principal et Budget annexe « Pompes funèbres »

I. Propos introductifs

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du conseil municipal du 18 février dernier a permis de présenter le contexte d'élaboration national et international du budget primitif 2026, les évolutions envisagées des grandes masses budgétaires (en dépenses et recettes) ainsi que les principales orientations des grands agrégats (équilibre budgétaire, épargne brute, endettement, ...).

Au-delà des seuls aspects financiers et budgétaires, le budget primitif 2026 a été marqué par une adoption très tardive de la loi de finances pour 2026, laissant planer de nombreuses incertitudes sur la construction budgétaire. Par ailleurs, les élections municipales ayant porté une nouvelle majorité à la conduite de la Ville de Sarcelles, il est important que le nouvel exécutif puisse amender le budget annuel au regard de ses priorités. Les délais légaux d'envoi des documents et de vote ne permettent pas de disposer d'un temps suffisant pour intégrer, dès le stade du budget primitif, les nouvelles orientations politiques. Aussi, le choix a été fait de présenter le budget primitif 2026 dans sa version initiale et de soumettre à l'assemblée délibérante, lors d'un prochain conseil municipal, une décision modificative qui permettra de redéfinir les contours de l'action publique souhaitée.

Le budget primitif 2026 de la Ville tel que présenté ci-après se situe dans la pleine continuité des orientations budgétaires exposées lors du Conseil municipal du 18 février. Il repose sur une planification des investissements et de leur financement ainsi que sur une évaluation sincère et rigoureuse des dépenses et recettes à venir.

L'objectif de ce budget primitif 2026 est de poursuivre le redressement financier de la Ville, déjà constaté sur le Compte Financier Unique (CFU) 2025 afin d'assurer une soutenabilité de l'investissement de la collectivité (grands projets à venir : réhabilitation des groupes scolaires Curie, du gymnase Jean Jaurès, de la place de France, ...). Il est également essentiel de restaurer les marges de manœuvre financières de la Ville ainsi que la solidité des principaux agrégats au regard des contrôles institutionnels (Direction générale des finances publiques, Préfecture, ...). L'enjeu corollaire est la nécessité de disposer auprès de nos partenaires financiers de capacités de financement de long-terme.

Aussi, l'autofinancement dégagé en 2026 au budget primitif doit se confirmer dans sa réalisation et permettre au CFU 2026 puis aux comptes 2027, d'inscrire la commune dans une trajectoire durable d'autofinancement.

Le Compte Financier Unique 2025 est également proposé à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance du 16 avril 2026. Les résultats de l'exercice 2025 et les Restes à Réaliser (RAR) en dépenses et recettes d'investissement ont donc été directement intégrés au projet de budget primitif 2026.

Conformément à la réglementation, cette présentation synthétique retrace les informations essentielles et est jointe au projet de budget primitif.

II. Éléments de synthèse du Budget Primitif de la Ville

A. Équilibre du Budget primitif du Budget Principal de la Ville

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes, toutes sections confondues, à un montant global de 193 973 576,53 € qui se répartit comme suit :

Sections	Montant en €	%
Fonctionnement	126 636 379,22 €	65,29%
Investissement	67 337 197,31 €	34,71%
TOTAL	193 973 576,53 €	100,00%

Ces ratios et montants globaux varient d'une année à l'autre en fonction des restes à réaliser en Investissement, des excédents de fonctionnement préservés et reportés en année N+1 et des projets portés.

Néanmoins, le rapport 2/3 et 1/3 entre fonctionnement et investissement peut être considéré comme un ratio « pivot » qui peut varier plus ou moins en fonction du cycle du mandat.

B. Équilibre du budget primitif des Pompes funèbres

Le budget primitif du budget annexe des Pompes funèbres 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes, toutes sections confondues, à un montant global de 61 213,40 € qui se répartit comme suit :

Sections	Montant en €	%
Fonctionnement	34 278,19 €	56,00%
Investissement	26 935,21 €	44,00%
TOTAL	61 213,40 €	100,00%

C. Équilibre Budget Primitif total de la Ville

Le budget primitif de la Ville (Principal et Pompes funèbres) s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à un montant global de 194 034 789,93 € qui se répartit comme suit :

Sections	Montant en €	%
Fonctionnement	126 670 657,41 €	65,28%
Investissement	67 364 132,52 €	34,72%
TOTAL	194 034 789,93 €	100,00%

D. Décomposition du Budget primitif du Budget principal avec intégration des résultats 2025

Les résultats de l'année 2025 font apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement de 12 280 846,59 € avec un solde positif des restes à réaliser de 12 380 302,83 € (19 022 937,55 € - 6 642 634,72 €) créant ainsi un excédent de financement de 99 456,24 €. Il n'y a donc pas lieu de mobiliser une partie de l'excédent de fonctionnement de 2025.

Le déficit d'investissement et l'importance des restes à réaliser 2025 traduisent, d'une part, la volonté de la collectivité de limiter le recours à l'emprunt au strict nécessaire en mobilisant au maximum l'épargne de gestion et la trésorerie et, d'autre part, la difficulté et/ou le décalage dans la perception des subventions notifiées en investissement.

Le travail sur la section de fonctionnement, notamment sur l'augmentation de l'excédent annuel et de l'excédent cumulé reporté, est essentiel et sera poursuivi en 2026.

Le résultat de fonctionnement reporté en 2026 sera donc de **11 991 410,53 €**. Ce résultat de fonctionnement reporté est supérieur de 5 680 610,25 € à celui de 2025 (6 310 800,08 €).

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Nouveaux crédits 2026 INV	48 413 716,00 €	48 314 259,76 €
Restes à réaliser 2025 INV	6 642 634,72 €	19 022 937,55 €
001 Solde d'exécution INV	12 280 846,59 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	67 337 197,31 €	67 337 197,31 €
Nouveaux crédits 2026 FCT	126 636 379,22 €	114 644 968,89 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		11 991 410,33 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	126 636 379,22 €	126 636 379,22 €

E. Décomposition Budget primitif du Budget des Pompes funèbres avec l'intégration des résultats 2025

Les résultats de l'année 2025 font apparaître des excédents cumulés en fonctionnement et en investissement respectivement de 24 278,19€ et de 26 935,21 €. Le budget primitif 2026 est essentiellement constitué de ces soldes auxquels s'ajoute une recette de 10 000 € issue de la vente des concessions funéraires.

Pompes Funèbres	Depenses	Recettes
Nouveaux crédits 2026 INV	26 935,21 €	
Restes à réaliser 2025 INV	0,00 €	0,00 €
001 Solde d'exécution INV		26 935,21 €
TOTAL INVESTISSEMENT	26 935,21 €	26 935,21 €
Nouveaux crédits 2026 FCT	34 278,19 €	10 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		24 278,19 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	34 278,19 €	34 278,19 €

F. Détail du budget primitif du Budget principal

Un effort de gestion important, tant en dépenses qu'en recettes, a permis en 2025 de rétablir des marges de manœuvre financières. Marges qui demandent à être consolidées sur les années futures. À ce titre, la limitation de la hausse de la masse salariale à +0,7% et la forte diminution des charges à caractère général (en partie due à la bonne maîtrise des dépenses énergétiques et du fonctionnement courant) ont permis, en plus de l'effort porté sur les recettes, d'augmenter l'autofinancement de la ville.

Le budget primitif 2026 s'établit en section de fonctionnement à 126 636 379,22 €. Au regard du contexte national (tensions sur les finances publiques et la relation financière entre l'État et les collectivités locales) et international (guerre en Ukraine, guerre au Moyen-Orient, blocage du détroit d'Ormuz, ...), la plus grande prudence est de mise quant à l'évaluation des dotations à percevoir en 2026 et des autres recettes.

Par ailleurs, et dans la continuité de la perspective de renforcer son autonomie financière, la commune a souhaité supprimer l'abattement sur la taxe foncière au profit des bailleurs sociaux afin d'augmenter son produit fiscal.

Autre élément marquant, l'excédent cumulé reporté de 2025 à 2026 est de près de 12 M€, en hausse de près de 90% par rapport à 2025. Ce montant a été intégralement consacré au financement de la section d'investissement.

Sur le versant des dépenses, et conformément au rapport d'orientations budgétaires, l'accent est mis sur la prudence quant aux évolutions des principaux chapitres des charges à caractère général (chapitre 011), des charges de personnel (chapitre 012) et des dépenses de gestion courante (chapitre 65), aussi bien dans la construction budgétaire que dans son exécution au cours de l'année.

Enfin, le budget primitif se construisant à partir des éléments de réalisation de l'année antérieure, les évolutions dans les tableaux ci-dessous sont calculées par rapport au budgété (BP + DM) 2025 et au réalisé 2025.

Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Budget total 2025	CFU 2025	BP 2026	Evolution BP/ Budgeté N-1	Evolution BP/CFU N-1	Chapitre	Budget total 2025	CFU 2025	BP 2026	Evolution BP/ Budgeté N-1	Evolution BP/CFU N-1
011 - Charges à caractère général	26 974 902,00 €	24 944 768,16 €	26 473 413,17 €	-1,86%	6,13%	002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 310 800,08 €	6 310 800,08 €	11 991 410,33 €	90,01%	90,01%
012 - Charges de personnel	66 511 095,00 €	65 217 845,24 €	66 623 093,00 €	0,17%	2,15%	013 - Atténuations de charges	150 000,00 €	266 893,97 €	150 000,00 €	0,00%	-43,80%
65 - Autres charges de gestion courante	13 067 441,00 €	12 799 623,85 €	12 269 376,43 €	-6,11%	-4,14%	70 - Produits des services et du domaine	3 370 397,00 €	3 668 917,05 €	3 316 570,36 €	-1,60%	-9,60%
66 - Charges financières	2 332 500,00 €	2 332 499,55 €	2 296 500,00 €	-1,54%	-1,54%	73 - Impôts et taxes	18 516 211,00 €	19 072 072,58 €	18 706 211,00 €	1,03%	-1,92%
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €	7 269,39 €	35 688,62 €	-28,62%	390,94%	731 - Fiscalité Locale	31 330 500,00 €	31 265 656,60 €	33 573 000,00 €	7,16%	7,38%
68 - Dotations aux provisions	188 600,00 €	96 582,60 €	135 000,00 €	-28,42%	39,78%	74 - Dotations et participations	58 390 775,00 €	57 869 836,27 €	57 461 670,98 €	-1,59%	-0,77%
						75 - Autres produits de gestion courante	1 580 469,00 €	2 035 396,13 €	744 195,55 €	-52,91%	-63,44%
						76 - Produits financiers	562 321,00 €	563 592,90 €	562 321,00 €	0,00%	-0,23%
						77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	476 597,50 €	1 000,00 €	0,00%	-99,79%
						78 - Reprises sur amortissements					
042 - Opérations d'ordre entre section	3 840 340,00 €	4 337 614,96 €	4 140 340,00 €	7,81%	-4,55%	042 - Opérations d'ordre entre section	102 156,00 €	197 851,00 €	130 000,00 €	27,26%	-34,29%
023 - Virement à la section d'investissement	7 349 751,08 €	7 349 751,08 €	14 662 968,00 €	99,50%	99,50%						
Total fonctionnement	120 314 629,08 €	117 085 954,83 €	126 636 379,22 €	5,25%	8,16%	Total fonctionnement	120 314 629,08 €	121 727 614,08 €	126 636 379,22 €	5,25%	4,03%

Sur le versant de l'investissement, le tableau ci-dessous reprend les résultats 2025 et les éléments en investissement du budget primitif 2026. À noter qu'en investissement, les montants inscrits reprennent les nouvelles inscriptions ainsi que les Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice antérieur.

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	CFU 2025	BP 2026 (y compris RAR)	% BP à CFU	Chapitre	CFU 2025	BP 2026 (y compris RAR)	% BP à CFU
001 - Déficit d'investissement reporté		12 280 846,59 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 354 251,75 €	3 175 000,00 €	94,66%
10 - Dotation	47 093,99 €		#DIV/0!	13 - Subventions d'investissement	7 062 826,41 €	25 215 469,45 €	357,02%
20 - Immobilisations incorporelles	259 132,19 €	12 999 967,41 €	401,66%	16 - Emprunts et dettes assimilées (9518 278,56 € au titre de 2026)	8 000 000,30 €	12 018 278,25 €	150,23%
204 - Subventions d'équipements versées	97 283,88 €	1 000 000,00 €	927,92%	27 - Autres immobilisations financières	306,62 €		0,00%
21 - Immobilisations corporelles	9 368 969,84 €	24 764 671,12 €	164,33%	024 - Produit des cessions d'immobilisations		6 604 811,58 €	#DIV/0!
23 - Immobilisations en cours	6 806 092,83 €	14 733 433,38 €	116,47%	45 - Opérations pour compte de tiers	954 347,79 €	1 010 330,02 €	105,87%
Opérations d'équipement	5 906 740,32 €		-100,00%	040 - Opérations d'ordre	4 337 614,96 €	4 140 340,00 €	95,45%
27 - Autres immobilisations		10 524,25 €	#DIV/0!	041 - Opérations patrimoniales	3 483 005,33 €	510 000,00 €	14,64%
45 - Opérations pour compte de tiers	871 100,91 €	1 010 330,02 €	15,98%	021 - Virement de la section de fonctionnement		14 662 968,00 €	#DIV/0!
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 217 045,42 €	11 597 424,54 €	3,39%				
040 - Opérations d'ordre	197 851,00 €	130 000,00 €	-34,29%				
041 - Opérations patrimoniales	3 483 005,33 €	510 000,00 €	-85,36%				
Sous total investissement	38 254 315,71 €	67 337 197,31 €	76,03%	Sous total investissement	27 192 353,16 €	67 337 197,30 €	247,63%

Les nouvelles inscriptions budgétaires concernent de nombreux chantiers arrivant en phase de réalisation, ou en phase complémentaire, nécessitant d'inscrire l'ensemble des dépenses afférentes ainsi que les financements prévus (subventions, emprunts).

Enfin, un financement par emprunt bancaire ou emprunt obligataire est prévu pour un montant de 11,54 millions en 2026 (montant quasi équivalent inscrit en remboursement du capital de la dette en dépenses d'investissement). Le montant réellement levé en fin d'exercice dépendra des conditions de levée des fonds, de la perception des subventions d'investissement accordées (acomptes, avances, soldes, ...) mais aussi du taux de réalisation des investissements.

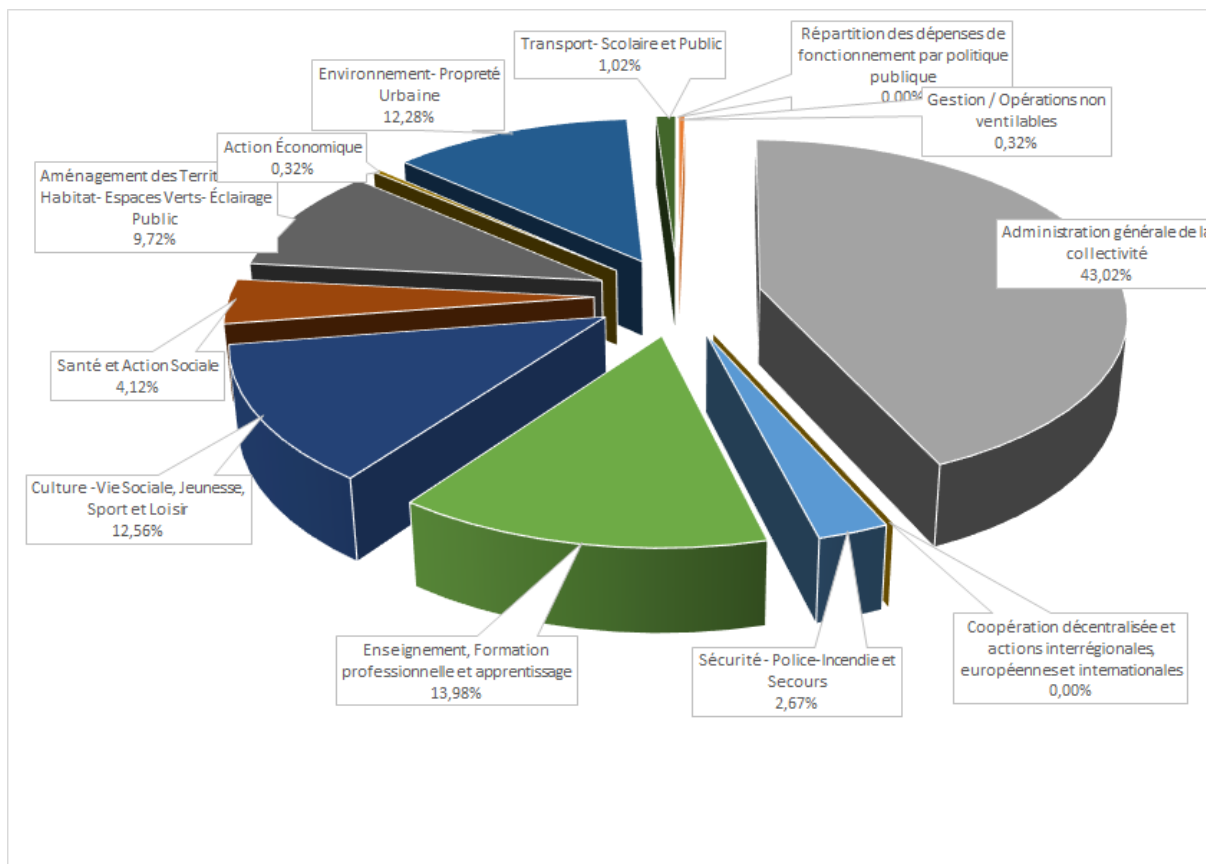
III. Détail des dépenses de fonctionnement du Budget Principal

A. Charges de gestion courante (Chapitre 011)

Pour le budget primitif, le chapitre des charges à caractère général, en l'état actuel des prévisions, atteindra un total de **26,473 M€ contre 25,878 M€ au budget primitif 2026**.

La répartition des dépenses permet d'avoir une première photographie des politiques sectorielles caractéristiques de l'offre de services sarcelloise.

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique	BP 2026	%/ DRF*
Gestion / Opérations non ventilables	83 500,00 €	0,32%
Administration générale de la collectivité	11 389 282,57 €	43,02%
Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	0,00 €	0,00%
Sécurité - Police-Incendie et Secours	706 340,00 €	2,67%
Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage	3 701 980,00 €	13,98%
Culture -Vie Sociale, Jeunesse, Sport et Loisir	3 325 110,00 €	12,56%
Santé et Action Sociale	1 089 810,00 €	4,12%
Aménagement des Territoires et Habitat- Espaces Verts-Éclairage Public	2 572 095,00 €	9,72%
Action Économique	85 295,60 €	0,32%
Environnement- Propreté Urbaine	3 250 600,00 €	12,28%
Transport- Scolaire et Public	269 400,00 €	1,02%
Total général	26 473 413,17 €	100,00%



B. Les dépenses relatives aux Ressources Humaines (Chapitre 012)

À Sarcelles, la masse salariale représente environ 62% des dépenses réelles de fonctionnement contre un ratio habituellement compris entre 50 et 60% pour des villes de même strate. C'est une dépense dite « rigide ».

En 2026, les principaux points d'évolution sur les Ressources humaines de la collectivité sont les suivants :

- **Revalorisations du SMIC et indemnité différentielle**

Réf. : Code du travail, art. L.3231-1 et suivants.

Le SMIC n'a pas fait l'objet de revalorisation en 2025. La dernière était donc celle de novembre 2024.

Sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires, le montant du SMIC brut horaire s'élevait donc toujours au 31 décembre 2025 à 11,88 euros, soit 1 801,80 euros mensuels en métropole.

Au 1^{er} janvier 2026, la revalorisation automatique du SMIC s'est élevée à 1,2 %, portant ainsi le montant du SMIC brut horaire à 12,06 euros, soit 1 827 euros mensuels en métropole.

L'impact financier direct lié à cette revalorisation du SMIC est très faible, estimé à 2500 € pour 2026, car la Ville paie ses agents mieux qu'à hauteur du SMIC.

La Ville de Sarcelles doit également, et surtout, assumer le coût de l'indemnité différentielle du SMIC versée aux agents dont la rémunération indiciaire brute, résultant des grilles statutaires, devient inférieure au niveau du SMIC. Cette indemnité, destinée à garantir le respect du salaire minimum légal, représente pour la collectivité un coût annuel estimé à 41 000 €, venant s'ajouter aux charges salariales déjà supportées.

- **Maintien de la hausse de la participation des employeurs aux titres de transport**

Réf. : Décret n°2023-812 du 28 août 2023.

Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des agents publics, la prise en charge par l'employeur des abonnements de transports en commun pour les agents publics est passée au 1^{er} septembre 2023 à 75 % contre 50 % auparavant. Cette mesure est maintenue pour 2026.

- **Taux des cotisations patronales**

Au regard de la situation financière de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a imposé une augmentation de 3 points à 34,65 % du taux de cotisation patronale pour 2025, sans compensation financière de l'État.

Cette augmentation de 3 points est dupliquée en 2026, et le sera également en 2027 et 2028 (cible de taux à 43,65% en 2028), soit une augmentation *in fine* de 13 points en 5 ans, puisque, pour rappel, 2024 avait déjà fait l'objet d'une augmentation d'un point du taux de cotisation CNRACL.

Pour la ville de Sarcelles, le coût de cette augmentation en 2025 s'est élevée à 652 000 € et représentera la somme de 648 000 € en 2026. Il est essentiel de rappeler que ces augmentations conséquentes représentent un coût net pour les collectivités, puisque sans aucune compensation de l'État.

Le taux de cotisation maladie restera stable pour 2026 (215 000 € supplémentaires en 2025 pour rappel).

- **Revalorisation du plafond des indemnités journalières maladie**

La base de calcul du montant des indemnités journalières pour maladie, accident du travail ou maternité, des pensions d'invalidité, des retraites, etc., le plafond de la Sécurité sociale est réévalué chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution des salaires.

Pour 2026, le plafond mensuel est fixé à 4 005 €, soit une augmentation de 2%, contre 1,6% en 2025 et 5,4% en 2024.

- **Reconduction du forfait mobilités durables**

Le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 étend le « forfait mobilités durables » à d'autres modes de déplacement (comme les engins de déplacement personnel motorisés ou l'ensemble des services de mobilité partagée) et permet son cumul avec le remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Il s'applique aux déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail effectués à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le montant du forfait et le nombre minimal de jours sont désormais fixés par l'arrêté du 9 mai 2020, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2022.

Le forfait mobilités durables avait été intégré à l'agenda social et délibéré en décembre 2023 dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la collectivité. Il est toujours en vigueur et reste applicable pour 2026.

- **Le recours à l'apprentissage**

Face à l'afflux du nombre d'apprentis recrutés dans la fonction publique territoriale (FPT), le CNFPT a maintenu pour l'année 2026 sa procédure de financement à destination des employeurs de la FPT.

Ainsi, pour l'année 2026, le CNFPT prendra en charge les frais de formation de 5 000 nouveaux contrats d'apprentis.

Dans la continuité de la campagne 2025, le CNFPT prendra en charge les frais de formation des diplômés de niveaux 3, 4 et 5 (du CAP au BTS) inscrits au référentiel des diplômés corrélés aux métiers considérés en tension

Il est à noter que le CNFPT ne reviendra pas sur les financements accordés préalablement, mais que cela continuera de limiter le recours à l'apprentissage aux seins des services communaux.

Le coût de formation des apprentis est projeté à hauteur de 75 000 € au budget primitif 2026. Le coût de leur rémunération est, quant à lui, estimé à 288 000 € bruts chargés.

- **Instauration d'un contrat de groupe prévoyance**

Adossé au CIG Grande Couronne via la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), avec participation employeur à hauteur de 10 € par mois et par agent. Le coût global en 2025 de 73 000 €, soit plus de 600 agents ayant souscrit au contrat groupe.

L'évolution du coût prévisionnel de cette mesure est estimée pour la Ville à plus 7 000 € en 2026, soit un montant total projeté de 80 000 €.

Au-delà de la stricte mise en conformité réglementaire, la Ville de Sarcelles a fait le choix d'une politique volontariste et socialement engagée en matière de protection sociale complémentaire, traduisant une volonté claire de soutien au pouvoir d'achat des agents et de sécurisation des parcours professionnels.

Il est rappelé que le minimum légal fixé par les textes est de 7 € par mois et par agent.

Attribution d'une participation employeur à la mutuelle santé des agents, à partir du 1^{er} janvier 2026, à raison de 25€/mois pour les mutuelles labélisées. Le coût prévisionnel de cette mesure est estimé pour la Ville à 309 000 € en 2026, sans compensation aucune de l'État ;

Il convient de souligner que le minimum légal est fixé à 15 € par mois et par agent.

Au total, l'effort financier global de la Ville de Sarcelles en matière de participation à la protection sociale complémentaire (prévoyance + mutuelle santé) représente un engagement annuel de l'ordre de 390 000 €.

- **Tableau des emplois validés**

Le dernier tableau des emplois validé lors du conseil municipal du 27 novembre 2025 comptabilise 1 430,5 emplois permanents, 4 emplois de collaborateur de cabinet et 18 emplois d'apprenti.

Au 31 décembre 2025, 1240 postes permanents étaient pourvus, plus 4 postes de collaborateurs de cabinet et 9 apprentis, soit 1253 agents permanents présents dans les effectifs.

Tous statuts confondus, permanents et non permanents, on comptabilise 1715 agents dans les effectifs (agents vacataires, en activité accessoire, en disponibilité, ...).

1. *Nombre d'agents stagiaires et titulaires rémunérés :*

Statut	A	B	C	Total général
Titulaires détachés dans la collectivité	7	1	0	8
Stagiaires	1	0	6	7
Titulaires	45	84	702	832
Titulaires détachés	11	2	2	15
Titulaires disponibilité d'office	0	0	1	1
Titulaires tps partiel thérapeutique	0	0	10	10
Total général	64	87	721	873

2. *Nombre d'agents contractuels rémunérés :*

Statut	A	B	C	Emplois hors catégorie	Total
Activités accessoires	0	0	0	70	70
Coll. Cab.	0	0	0	4	4
Contractuels indiciaires horaires CDI	0	0	3	0	3
Contractuels CDI	12	14	193	1	220
Contractuels indiciaires	31	43	109	0	183
Contractuels remplaçants	1	1	12	0	14
Contractuels saisonniers	0	0	47	0	47
Contractuel accroissement temporaire d'activité	0	0	20	0	20
Contractuels droit privé (apprentis et adultes relai)	0	0	0	24	24
Non indiciaire vacataires	0	0	78	173	251
Non Tit. occasionnels	0	3	0	0	3
Horaires indiciaires	0	1	2	0	3
Total général	44	62	444	202	842

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des variations des différents postes constituant le chapitre 012. Les variations nature par nature sont à prendre avec précaution car des réaffectations comptables peuvent avoir lieu au cours de l'année.

Nature (Code)	Nature (Libellé)	BP 2025	BUDGETE 2025	CFU 2025	BP 2026	% Budgété 2025	% CFU 2025
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	210 529,00 €	210 529,00 €	157 882,72 €	147 497 €	-29,94%	-6,58%
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	755 000,00 €	755 000,00 €	738 459,00 €	710 857 €	-5,85%	-3,74%
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	0,00 €	0,00 €	0,00 €	183 004 €	#DIV/0!	#DIV/0!
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	380 845,00 €	380 845,00 €	409 466,50 €	398 197 €	4,56%	-2,75%
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	21 556 236,00 €	21 233 830,79 €	20 346 952,95 €	20 498 054 €	-3,47%	0,74%
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	1 101 268,00 €	1 101 268,00 €	1 034 882,76 €	1 109 864 €	0,78%	7,25%
64113	NBI	640 000,00 €	640 000,00 €	602 270,05 €	590 656 €	-7,71%	-1,93%
64118	AUTRES INDEMNITES	7 975 733,00 €	7 975 733,00 €	7 663 720,25 €	7 811 587 €	-2,06%	1,93%
64131	REMUNERATIONS	16 074 791,00 €	16 055 826,09 €	15 933 153,24 €	15 933 496 €	-0,76%	0,00%
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	667 241,00 €	667 241,00 €	570 553,89 €	590 167 €	-11,55%	3,44%
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLOI	0,00 €	18 964,91 €	51 949,63 €	47 861 €	152,37%	-7,87%
64138		0,00 €	0,00 €	2 201,48 €	0 €	#DIV/0!	-100,00%
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	200 000,00 €	200 000,00 €	105 526,44 €	283 328 €	41,66%	168,49%
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	8 187 209,00 €	8 187 209,00 €	8 490 937,00 €	8 195 182 €	0,10%	-3,48%
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	8 093 143,00 €	8 093 143,00 €	8 152 511,01 €	9 003 580 €	11,25%	10,44%
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	672 587,00 €	672 587,00 €	659 859,57 €	605 545 €	-9,97%	-8,23%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	8 015,00 €	8 015,00 €	11 984,24 €	10 000 €	24,77%	-16,56%
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	56 306,00 €	90 361,21 €	89 715,69 €	345 876 €	282,77%	285,52%
64731	VERSEES DIRECTEMENT	95 000,00 €	95 000,00 €	74 179,53 €	68 342 €	-28,06%	-7,87%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	45 000,00 €	95 000,00 €	91 720,54 €	60 000 €	-36,84%	-34,58%
6488	AUTRES CHARGES	30 542,00 €	30 542,00 €	29 918,75 €	30 000 €	-1,77%	0,27%
TOTAL		66 749 445,00 €	66 511 095,00 €	65 217 845,24 €	66 623 093 €	0,17%	2,15%

C. Les dépenses relatives aux participations, contingents et subventions s'établiront à 12 269 376,43 € (Chapitre 65)

Elles caractériseront le soutien financier toujours très important de la commune à l'endroit des associations et autres établissements publics. En effet, la municipalité continue de miser sur le travail important des associations sarcelloises, qui jouent un rôle important dans la cohésion sociale et l'émancipation des jeunes.

- **Montant global**

Le montant prévu dans le budget primitif à destination des associations (nature 65748), et sous réserve de modifications ultérieures de l'enveloppe globale ou des affectations, est de 3 045 500 € se répartissant principalement en 2 218 000 € pour les associations sportives ou culturelles, 497 000 € pour les associations porteuses d'action en Politique de la Ville, 268 000 € sur le secteur éducatif (Cité éducative, ...).

Le secteur associatif comme le secteur caritatif sont des relais et des compléments importants des différentes politiques publiques menées par les collectivités locales ou l'État. Le soutien apporté par la commune est renouvelé afin de maintenir le dynamisme des structures locales.

- **Subventions aux établissements publics et syndicats intercommunaux**

La contribution financière au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est estimée à 1 034 621 €.

Le versement au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Marcillat est de 65 000 € pour l'année 2026.

Enfin, et après clôture des exercices 2025 des budgets du Centre communal d'action sociale et de la Caisse des écoles, les subventions d'équilibre ont été estimées respectivement **à 5 792 150 € et 986 000 €**. Ces financements tiennent compte des résultats antérieurs et des politiques proposées par ces établissements pour l'année 2026.

Nature	Association ou Etablissement	Type	Montant en
657363	CCAS de Sarcelles	Etablissement public	5 792 150,00 €
657364	Caisse des écoles de Sarcelles	Etablissement public	986 000,00 €

D. Charges de la Dette (Chapitre 66)

L'annuité de la dette est composée du remboursement du capital de la dette (section d'Investissement) et des intérêts de la dette versés (section de Fonctionnement). La gestion active de la dette est un élément important pour conserver des marges de manœuvre financière.

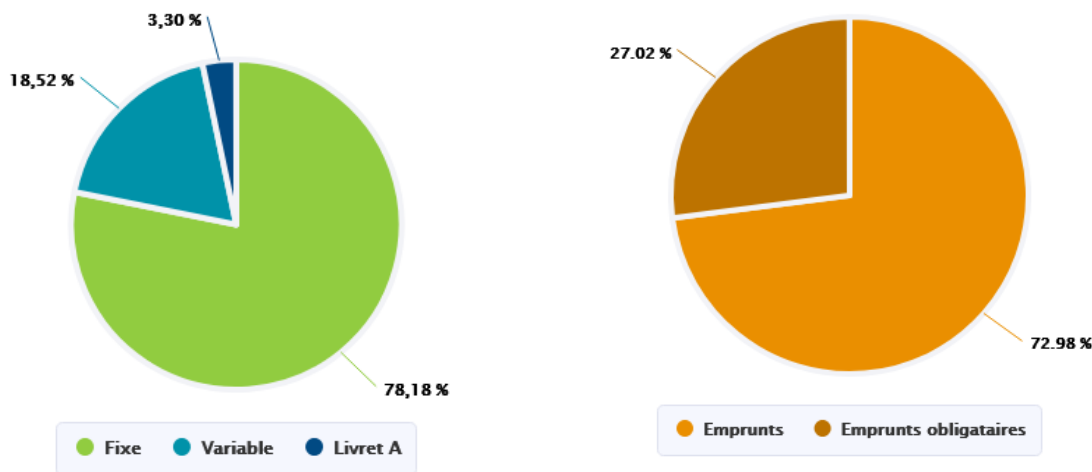
Sur l'exercice 2026, la charge de la dette représentera près de 2,24 millions d'euros et le remboursement du capital près de 11,22 M€. Les équilibres budgétaires trouvés grâce aux efforts sur la gestion des dépenses permettent un léger désendettement de la Ville en 2025 par rapport à 2024.

Le taux moyen payé sera 2,74% sur 2025 avec une prévision globale de détente des taux sur l'ensemble de l'année. La ville se situe globalement à un bon niveau de taux moyen de sa dette. Certaines opportunités pourront éventuellement être saisies le cas échéant en fonction du marché ou du besoin de financement.

	2026	2027	2028	2029	2036
Encours moyen	81 146 261,09 €	72 083 784,47 €	60 723 926,66 €	50 480 431,22 €	14 255 289,45 €
Capital payé sur la période	11 562 476,32 €	11 359 857,81 €	10 243 495,44 €	7 744 858,55 €	2 922 863,69 €
Intérêts payés sur la période	2 330 483,43 €	2 151 597,46 €	1 805 327,36 €	1 499 978,36 €	528 214,21 €
Taux moyen sur la période	2,87%	2,98%	2,97%	2,97%	3,71%

Néanmoins, la structure actuelle de la dette qui est sécurisée à 78% en taux fixe limite les opportunités en cas de baisse des taux mais protège en cas de hausse.

Autre particularité de la dette de la ville de Sarcelles est la part du financement obligataire désormais à hauteur de 27%.



Si la Ville est dépendante des conditions de marché, elle doit néanmoins s'attacher à obtenir les meilleures conditions possibles. Cela passe par un rétablissement durable des marges financières et des principaux indicateurs financiers, d'une vision long-terme des besoins de financement pour établir la ou les meilleures stratégies d'emprunts, de l'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et d'un Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF).

IV. Recettes de fonctionnement du Budget Principal

Au budget primitif (BP) 2025, les impôts et taxes, rôles supplémentaires inclus (chapitres 73 et 731), ainsi que les dotations et participations (ensemble du chapitre 74), représenteront près de 108 M€ prévisionnels, contre 109 M€ au budget primitif 2024 ; soit une variation de budget primitif à budget primitif de - 0,7% environ.

En déclinaison des dispositions de la loi de finances pour 2026, l'évolution des principales recettes financières s'établit tel qu'il suit. Compte-tenu cependant du contexte de l'adoption de la loi de finances 2026, certaines projections de recettes restent incertaines.

A. Fiscalité et autres recettes liées à la fiscalité (Chapitres 73 et 731)

Fiscalité directe

L'évolution du produit des impôts directs résulte de la variation de deux éléments : la base et le taux. La réévaluation des bases d'imposition est un facteur important pour les recettes fiscales de la collectivité. Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui s'applique en 2026 est de + 0,8%.

Par ailleurs, les valeurs locatives des locaux professionnels sont actualisées par la révision annuelle de la grille tarifaire (pour Sarcelles, 4 zones et 38 tarifs gérés au titre de la fiscalité économique par la CAPRF).

2026 marquera la fin de la convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) consentie, au profit des bailleurs sociaux, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2024. La ville récupèrera le produit fiscal. Il est à noter qu'il est également prévu dans le BP 2026 une provision permettant de financer, en fonction des projets, les associations ne bénéficiant plus du financement des bailleurs.

La ville ayant été destinataire de plusieurs notifications depuis la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (et la finalisation du budget), les principales données fiscales ont été actualisées.

Taxe	Bases 2025	Bases 2026 Simulées PLF +0,8%	Taux	BP 2026 estimation	Notification Montant	écart en €	écart en %
TFPB	67 376 000 €	67 915 008 €	36,90%	25 060 638 €			#DIV/0!
TFPB fin ATPFB				1 800 000 €			
TFPB coef. Localisation				200 000 €			
			total	27 060 638 €	26 875 008 €	-185 629,95 €	
TFPNB	181 032 €	182 480 €	41,51%	75 483 €	72 767 €	-2 716,00 €	-3,7%
TH résidences second.	1 130 972 €	1 140 020 €	17,32%	499 520 €	162 202 €	-337 318,00 €	-208,0%
TH versement COCO	4 688 580 €	4 726 088 €	103,00%	4 280 000 €	4 786 742,00 €	506 742,00 €	10,6%
Total		73 963 596 €		31 915 641 €	31 896 719 €	-18 922 €	-0,06%

La taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Au titre du budget communal, le produit des droits de mutation s'était effondré en 2024, connaissant un recul de près de 39%, soit - 400K€ environ au CFU 2024 par rapport à 2023. En 2025, les recettes ont été de l'ordre de 1 M€. Néanmoins, par souci de prudence au regard de la situation internationale, le produit 2026 prévu est de 770 000 € en légère augmentation par rapport au BP 2025.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la commune de Sarcelles restent bénéficiaires du FPIC, même si l'attribution de ce fonds recule depuis deux exercices. En 2026, seront inscrites :

- une recette prévisionnelle à hauteur de 1 100 000 €, poursuivant le recul enregistré depuis 2023 (1 253 133 € au CA 2023, 1 198 315 € au CFU 2024, 1 152 003 € au CFU 2025) ;

Le Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF)

La projection retenue pour 2026 s'inscrit dans un étiage intermédiaire entre le budget primitif 2025 (6 660 000 €) et le CFU 2025 (7 213 859 €) soit 6 900 000 €. La variation de cette dotation est importante et incite à limiter les risques en termes d'inscription budgétaire. Pour rappel, la recette était de 7 614 163 € au CA 2023 et de 7 114 454 € au CFU 2024.

L'attribution de compensation : Relation financière Ville- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la commune de Sarcelles. Elle assure la neutralité budgétaire des transferts de charge et de compétences.

L'inscription budgétaire 2026 est équivalente à celle de 2025.

Les autres taxes attendues en 2025

Sur les autres recettes, il y a eu un important travail interne en 2025 pour récupérer des redevances non perçues sur les années antérieures. A contrario, nous avons une forte volatilité de certaines taxes comme l'accise sur l'électricité (près de 200 000 € d'écart entre le prévisionnel et le réalisé).

Les inscriptions budgétaires ont donc été prudentes.

Taxe	CFU 2025	BP 2026	écart en €	%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	636 363 €	645 000 €	8 638 €	1,4%
Taxe locale sur la publicité extérieure	209 430 €	220 000 €	10 570 €	5,0%
Droits de place (redevance du marché forain)	555 517 €	340 000 €	-215 517 €	-38,8%
Redevances d'occupation du domaine public	756 107 €	448 310 €	-307 797 €	-40,7%
Total	2 294 904 €	1 653 310 €	-641 594 €	-27,96%

B. Les dotations et subventions (Chapitre 74)

Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État. Elle est constituée de deux parts :

- la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires,
- la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées. Elle est composée de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour les communes urbaines.

Pour 2026, les prévisions sont établies comme suit :

DOTATIONS DGF	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart en € par rapport au BP	Ecart en € par rapport au CFU	Variation BP à BP 2025/2026
Dotation forfaitaire	10 120 000 €	10 137 936 €	10 135 000 €	15 000 €	-2 936 €	0,15%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	38 750 000 €	39 438 457 €	39 435 000 €	685 000 €	-3 457 €	1,77%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	1 085 985 €	1 202 117 €	1 200 000 €	114 015 €	-2 117 €	10,50%
Total	48 198 987 €	48 947 898 €	49 955 985 €	814 015 €	-8 510 €	12,41%

Les inscriptions 2026 ont été faites à la hauteur des recettes perçues en 2025. L'absence de notifications sur les montants à percevoir incite une nouvelle fois, au regard des enjeux financiers, à la prudence.

Les autres dotations et subventions

Les autres dotations et subventions sont inscrites en légère baisse par rapport au BP 2025 mais en légère hausse par rapport au CFU 2025. Si, sur les subventions versées par la CAF, la ville peut être confrontée à des modifications de modalités de versements (par exemple, le bonus territoire), le financement n'est pas remis en cause car basé notamment sur l'activité et des critères maîtrisés.

Il en est différemment des dotations et autres compensations versés par l'État. À titre d'exemple, en 2025 après avoir notifié un montant de Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et versé les premiers mois, cette dotation a été annulée en totalité pour la Ville de Sarcelles au mois d'avril 2025, en conséquence des dispositions votées tardivement dans le cadre de la loi de finances 2025.

Dotations et participations	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Ecart en € par rapport au BP	Ecart en € par rapport au CFU	Variation BP à BP 2025/2026
CAF	1 773 621 €	1 625 995 €	2 068 202 €	294 581 €	442 207 €	16,61%
Département	55 000 €	57 021 €	35 000 €	-20 000 €	-22 021 €	-36,36%
CARPF (DSC)	1 508 756 €	1 508 756 €	1 508 756 €	0 €	0 €	0,00%
Dotation de recensement	10 500 €	10 944 €	9 987 €	-513 €	-957 €	-4,89%
Dotation Titres sécurisés	94 579 €	132 567 €	100 000 €	5 421 €	-32 567 €	5,73%
Dotation de compensation de réforme de la TP	136 000 €	0 €	100 000 €	-36 000 €	100 000 €	-26,47%
Fonds départemental de péréquation de la TP	535 000 €	445 172 €	400 000 €	-135 000 €	-45 172 €	-25,23%
Compensations nuisances aéroportuaires	1 495 000 €	1 460 725 €	1 250 000 €	-245 000 €	-210 725 €	-16,39%
Financements PSP (France Services&Poste)	135 000 €	135 000 €	142 500 €	7 500 €	7 500 €	5,56%
TOTAL	5 743 456 €	5 376 180 €	5 614 445 €	-129 011 €	238 265 €	-2,25%

C. Les autres recettes

Sur les autres recettes de la ville, comme les loyers, les redevances scolaires et culturelles par exemple, plusieurs travaux sont menés afin de :

- Respecter la légalité (paiement de loyers, de charges...) comme c'est le cas avec la mise en place de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) ;
- S'assurer de l'application des tarifs et du suivi des paiements de l'ensemble des tiers (familles, organismes, entreprises, ...) ;
- Engager, en relation avec la DGFIP, les mesures permettant de récupérer les sommes dues en cas de non-paiement.

V. Les dépenses d'Investissement du Budget Principal

Avec un budget prévisionnel d'investissement à hauteur de 55 M€ dont 41,7 M€ de dépenses d'équipements (35,2 M€ en inscriptions nouvelles), l'année 2026 traduira la poursuite des grands chantiers, notamment dans le cadre du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Les opérations gérées selon la procédure des autorisations de programme, seront dotées des crédits de programme de l'exercice et sont en augmentation pour atteindre 14,8 M€ en 2026.

A. AP/CP

La liste des AP/CP et l'actualisation des autorisations et crédits de paiement fait l'objet d'une délibération à part entière. Le tableau ci-dessous présente les AP/CP avec la programmation des Crédits de Paiement jusqu'en 2032.

LIBELLÉ	N° AP	Total AP/CP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
RÉHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE L'ESPACE PUBLIC DES FLANADES	2023-1	19 209 660,84 €	4 660 757,73 €	4 461 564,00 €	4 460 183,67 €		
CONSTRUCTION D'UN DOJO CS NELSON-MANDELA	2024-01	3 774 847,00 €	2 813 263,70 €	905 651,57 €			
MISE AUX NORMES DES POTEAUX ET BORNES INCENDIE	2024-02	400 000,00 €	110 000,00 €	107 752,40 €			
CRÉATION D'UN PADEL ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TENNIS	2024-03	2 667 476,02 €	778 386,86 €				
RÉHABILITATION DU PAVILLON KENNEDY HENRI-LABOURDETTE	2024-04	2 641 268,13 €	30 156,46 €				
RÉHABILITATION DES MAISONS DE QUARTIER DES ROSIERS ET VIGNES BLANCHES	202605*	300 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
RÉHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLE MALRAUX	202606*	1 390 300,00 €	640 300,00 €	450 000,00 €	300 000,00 €		
LA FABRIK	202607*	13 457 333,02 €	900 000,00 €	283 200,00 €	5 570 666,51 €	5 287 466,51 €	1 416 000,00 €
OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE CURIE	202608*	37 829 020,23 €	1 400 000,00 €	11 332 028,61 €	17 641 036,49 €	4 410 259,13 €	3 045 696,00 €
OPERATION PPMS ECOLES	202609*	390 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €		
OPERATION WATTEAU PAUL VALERY ROSIERS -	202610*	12 716 364,00 €	2 543 272,80 €	2 543 272,80 €	2 543 272,80 €	2 543 272,80 €	2 543 272,80 €
PARC CEDRE BLEU	202611*	600 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €			
GYMNASSE JEAN JAURES	202612*	4 349 811,50 €	390 000,00 €	2 646 296,30 €	1 313 515,20 €		
MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2026 - FINANCEMENTS 2026		99 726 080,74 €	14 796 137,55 €	23 259 765,68 €	32 058 674,67 €	12 240 998,44 €	7 004 968,80 €

B. Principaux investissements

Investissements	Description
Étude de conception pour la création d'un nouveau groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie (NPNRU et AP/CP)	<p>En 2025, la Ville a lancé un concours d'architecte et retenu le groupement Expérience CET pour mener la conception et la conduite du chantier.</p> <p>Ce projet est le projet le plus important dans la mandature au regard des enjeux financiers mais plus encore dans la conception des équipements municipaux (Basse énergie, oasis, terrasse pour chaque classe etc..). Phase APS validée et phase APD engagée.</p> <p>Inscriptions Budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 400 000 € pour le lancement des études et les premières opérations • 1 000 000 € de recettes au titre des avances prévues dans les attributions
Construction du nouveau dojo de judo au Centre Sportif Nelson-Mandela (NPNRU et AP/CP)	<p>Ce nouveau dojo remplacera l'ancien dojo vétuste de la place Saint-Saëns mais s'inscrit dans un projet plus large avec à terme une salle multisports sur l'emplacement actuel.</p> <p>Inscriptions Budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 813 623 € avec 2 160 000 € de nouveaux crédits sur 2026 et un montant prévu de subventions de 1 459 155 € (dont 980 000 € crédits 2026)

<p>Flanades (Espace Public) (NPNRU et AP/CP)</p>	<p>Poursuite de la réhabilitation et restructuration de l'espace public des Flanades avec la reprise de la place de France</p> <p>Inscriptions Budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 660 757,73 € (dont 4 500 000 € de nouveaux crédits) avec un montant prévu de subventions de 2 900 000 € <p>La réhabilitation de la place de France permettra non seulement de refaire l'intégralité de l'étanchéité de la dalle et de procéder au changement du revêtement mais également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation de la place • Mise en valeur de l'œuvre d'art actuellement en place • Nouvel éclairage de la place • Vidéoprotection
<p>Études gymnase Jean-Jaurès (NPNRU et AP/CP)</p>	<p>Lancement des études pour la réhabilitation du gymnase Jean-Jaurès.</p> <p>Démarrage de la démolition fin octobre 2026.</p> <p>Inscriptions Budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 390 000 € avec un montant prévu de subventions de 620 720 €
<p>Poursuite de la réhabilitation du centre administratif (NPNRU)</p>	<p>Après une première phase en 2024, ont débuté en le changement des menuiseries extérieures du 2^e étage. Il est convenu de poursuivre la réhabilitation complète du CA en 2026 par les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RDC accueil général • Entièrement du 2^e étage. <p>Inscriptions Budgétaires 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 298 158, 17 € (dont 2 000 000 de nouveaux crédits) avec un montant prévu de subventions de 1 838 000 € (avec 4 988 000 € de nouveaux crédits)
<p>Rénovation du groupe scolaire Marius-Delpech (phase 4) (NPNRU)</p>	<p>La quatrième phase des travaux de rénovation du groupe scolaire Delpech concernera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du réfectoire et de la salle des maîtres • Mise aux normes de l'office • Reprise en sous-œuvre de la partie du bâtiment côté préaux suite à l'affaissement du sous-sol • Cours en Oasis potentiellement en 2027

	<p>Inscriptions Budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 146 311,5 € (dont 2 099 000 € de nouveaux crédits) avec un montant prévu de subventions de 3 743 473,05 € (dont 1 640 000 € de nouveaux crédits)
Maisons de quartier Rosiers et Vignes Blanches (AP/CP)	<p>Inscriptions Budgétaires 2026 : 100 000 €</p>
Voirie	<p>Plusieurs réfections de voirie sont programmées : Inscriptions Budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Berthelot : 260 K€, • Rue du Moulin à vent 2/2 : 380 K€ • Rue Tourelle : 490 K€ • Rustines Joliot-Curie: 200 K€ <p>Restructurations dans divers quartiers : 650K€</p>

C. Remboursement de l'emprunt

Le montant de remboursement de l'emprunt inscrit en 2026 est de 9,52 M€.

L'encours de la dette est au 1^{er} janvier 2026 de 81 146 261,09 €. Au regard des indicateurs de comparaison, la ville de Sarcelles se situe globalement dans la moyenne de sa strate ou des différents panels de comparaison établis par la société Finance Active. L'encours de la dette est donc « correctement » dimensionné pour une ville de la taille de Sarcelles.

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	79 068 611,89 €	67 652 404,78 €	56 500 538,05 €	45 870 617,94 €	37 150 676,92	13 413 703,74 €
Capital payé sur la période	11 218 564,51 €	11 312 476,15 €	11 108 338,73 €	9 840 717,54 €	7 189 302,75 €	3 630 987,23 €
Intérêts payés sur la période	2 245 540,00 €	1 882 500,63 €	1 573 300,52 €	1 286 873,72 €	1 034 058,09 €	428 589,29 €
Taux moyen sur la période	2,74%	2,61%	2,59%	2,59%	2,58%	3,04%

VI. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues au BP 2026 sont décomposées comme suit :

- **19 313 308 €** en provenance de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en opérations d'ordre (qui ne donnent pas lieu à une sortie d'argent de la collectivité ; ce sont des opérations internes), comprenant notamment :
 - **14 662 968 €** au titre du virement « choisi » de la section de fonctionnement pour financer la section d'Investissement,
 - **4 140 340 €** au titre des dotations d'amortissement qui sont obligatoires,
- **15 307 673 €** de subventions nouvellement inscrites qui ont été pour la plupart abordées précédemment dans les investissements détaillés. À ces 15,3 M€ s'ajoutent **9,9 M€** de subventions en Restes à Réaliser.
- **3 175 000 €** de dotations comprenant le FCTVA et des dotations diverses (taxe d'aménagement, amendes de police, dotation Politique de la ville).
- Un emprunt prévisionnel de **9,5 M€** viendra compléter le financement de ces projets avec l'objectif de limiter autant que possible le recours à l'emprunt afin de contenir l'encours de dette et de libérer à terme des marges de manœuvre.